

**NOTICE
EXPLICATIVE**

PIECE C

Chapitre 1 - Contexte de l'enquête publique

Section 1 - Objet de l'enquête publique

La présente enquête publique a pour objet « *l'extension hors les murs* » du cimetière de Saint Claude, situé 3, place du Souvenir Français, dans le quartier Saint Claude, au nord de la ville de Besançon.

Elle est organisée conformément aux dispositions de l'article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit notamment que « *la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations sont autorisés par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, pris après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques* ».

En l'espèce, l'enquête publique est diligentée par la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole, conformément aux dispositions du code de l'environnement.

1.1. Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par :
La Communauté urbaine Grand Besançon Métropole
4, rue Gabriel Plançon
25043 Besançon cedex

cf. Pièce-A du présent dossier d'enquête publique

1.2. Personne référente

Jean-Christophe GAGNAIRE - Direction Aménagement de l'Espace Public et Grands Travaux
Tél : 03 81 61 59 67 - jean-christophe.gagnaire@grandbesancon.fr

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION PREFERATORALE D'EXTENSION
DU CIMETIERE DE SAINT CLAUDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BESANÇON - 2025**

1.3. La répartition des compétences GBM / Commune

Le tableau ci-dessous indique la répartition des travaux entre les maîtres d'ouvrage (GBM ou communes), et indique les prestations techniques recommandées afin de garantir une maîtrise des coûts. Ces prestations techniques pourront néanmoins être imposées par des réglementations particulières, comme par exemple l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France lorsqu'il est requis.

| Prestation | Préconisations recommandées visant à maîtriser les coûts | A charge de GBM | A charge de la commune |
|---------------------------------|---|-----------------|------------------------|
| Voirie primaire (dans les murs) | Finition en enrobés noir | x | |
| Allées de desserte secondaires | - Pente inférieure à 2% : finition sablé stabilisé - Pente supérieure à 2% : finition en enrobés noirs | x | |
| Inter-tombes | Exemple : gravillons | | x |
| Escaliers | Blocs marche béton préfabriqué coloris au choix de la commune | x | |
| Bordures | Bordures béton préfabriquées profils classiques avec parement granit | x | |
| Murs de soutènement | Mur en béton armé parement lisse, avec couverture en béton préfabriqué | x | |
| Espaces verts | Terre végétale sur 25 cm + engazonnement | x | |
| | Plantations arbres (1u/500m ²) yc fosse de plantation | x | |
| | Plantation d'une haie persistante en accompagnement de la clôture | x | |
| | Autres plantations y compris terrassements et terre végétale complémentaires | | x |
| Clôtures périphériques | Clôture en treillis soudé hauteur 2 m, coloris au choix de la commune | x | |
| Mobilier | Bancs : 1 banc pour 1000 m ² | x | |
| | Corbeille : 1 corbeille pour 1000 m ² | x | |
| | Bancs et corbeilles supplémentaires | | x |
| | Potelets fixes | x | |
| | Potelets amovibles | x | |
| Serrurerie | Garde-corps barreaudage vertical métallique peint coloris au choix commune | x | |
| | Mains courantes section circulaire métal peint coloris au choix commune | x | |
| | Portail métallique standard peint coloris au choix commune | x | |
| | Portillon métallique standard peint coloris au choix commune | x | |
| Point d'eau | 1 point d'eau pour 5000 m ² | x | |
| Eclairage | | | x |
| Jardin du souvenir | Plateformage | x | |
| | Aménagements de surface | | x |

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION PREFECTORALE D'EXTENSION
DU CIMETIERE DE SAINT CLAUDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BESANÇON - 2025**

| | | | |
|--------------------------------------|---|---|---|
| Local technique | | | x |
| Parking | Transféré CU Communal | x | x |
| Caveaux, cavurnes et colombariums | Y compris terrassements et remblais périphériques, fourniture et mise en place | | x |
| Caveau d'attente | | x | |
| Zone de tri | | x | |
| Déplacement d'ouvrages existants | Calvaires, monuments aux morts... | | x |
| | Modifications de clôtures, portails | x | |

La commune sera associée aux opérations de réception des travaux. Un procès-verbal formalisera la mise à disposition à la commune du nouvel équipement.

A l'issue des travaux, la gestion et l'entretien du cimetière reviennent à la charge de la commune.

Section 2 - Contexte de l'opération

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole est composée de 67 communes représentant 197 494 habitants en 2024, ce qui en fait l'intercommunalité la plus peuplée du Doubs et la deuxième de Bourgogne-Franche-Comté. Besançon, ville-centre de l'intercommunalité, préfecture du département du Doubs et siège du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, compte à elle seule une population de 119 198 habitants¹.

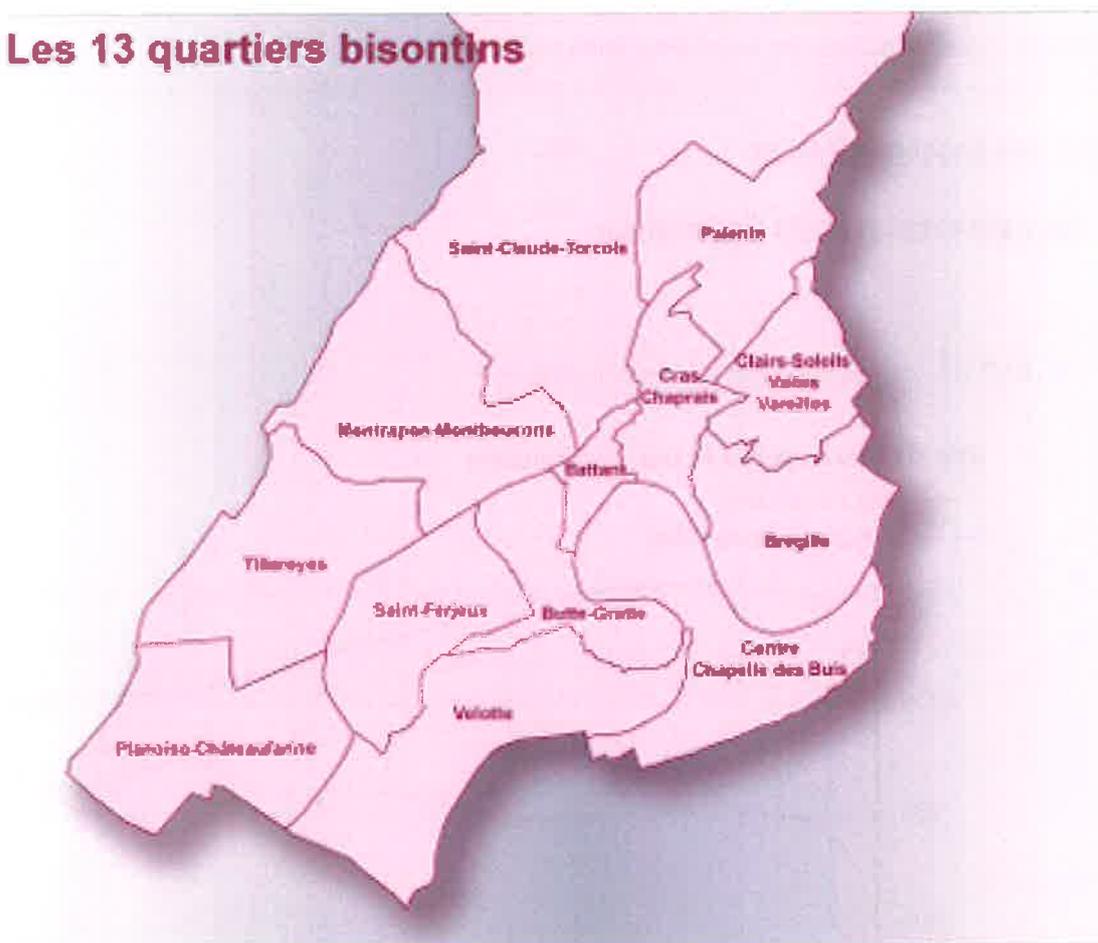
Sur le plan funéraire, Besançon dispose actuellement de cinq cimetières et d'un crématorium sur son territoire :

- Le cimetière de Saint-Claude : 3, place du Souvenir Français,
- Le cimetière de Velotte : 50, chemin de Vosselle,
- le cimetière des Champs Bruley : rue de Chalezeule,
- Le cimetière des Chaprais : 1, Place des Déportés,
- Le cimetière de St Ferjeux : 1, rue du Puits,

Le crématorium de Besançon - Saint Claude.

¹ Données INSEE 2021.

Les 13 quartiers bisontins



Ces équipements publics dispersés sur le territoire bisontin ont vocation à accueillir :

- Les personnes décédées sur le territoire de la commune, quel que soit leur domicile,
- Les personnes domiciliées sur le territoire de la commune, quel que soit le lieu où elles sont décédées,
- Les personnes, quels que soient leur domicile et leur lieux de décès, qui ont droit à l'inhumation dans une sépulture de famille déjà fondée située dans les cimetières communaux,
- Les français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Malgré la mise en œuvre annuelle d'opérations de reprises administratives des concessions, ainsi que l'aménagement d'extensions dans le périmètre des cimetières existants, ces équipements arrivent à saturation.

La création de nouveaux emplacements est donc indispensable pour anticiper et répondre aux besoins communaux en matière funéraire.

Chapitre 2 : Les besoins en matière funéraire sur le territoire bisontin

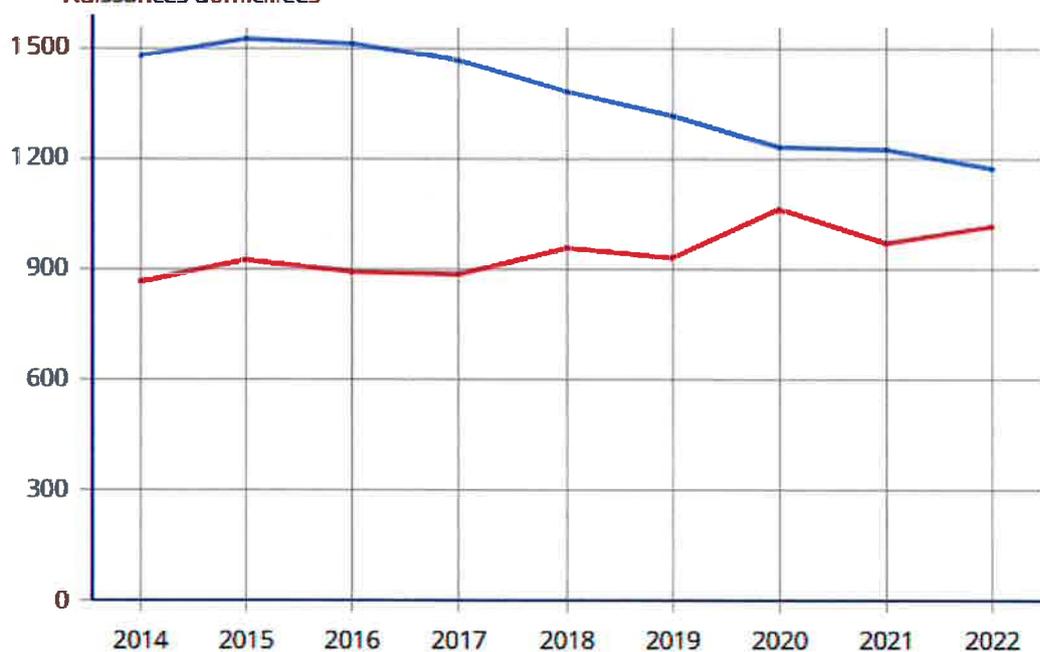
Section 1- Les données actuelles

1.1. Les naissances et décès sur Besançon

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

— Décès domiciliés
— Naissances domiciliées

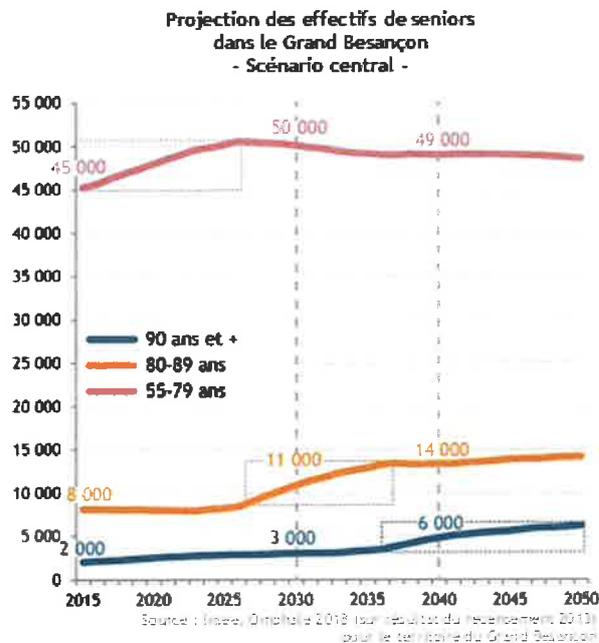


Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2023.

1.2. Le vieillissement de la population²

1. ANALYSE DEMOGRAPHIQUE ///

Projections démographiques



Chiffres-clés

- A partir de 2025, les effectifs des personnes du 4^{ème} âge (80 ans et plus) augmenteront fortement et ce jusqu'en 2050.
- En 2040, les personnes de 90 ans et plus devraient être trois fois plus nombreuses qu'aujourd'hui

Plus de seniors à l'avenir : des enjeux pour le territoire

Le Grand Besançon est un territoire qui devrait poursuivre sa croissance démographique dans les années à venir. Le renouvellement de population par les naissances garantissant un maintien démographique en dépit d'une attractivité limitée.

L'accroissement du nombre de personnes âgées se fera au détriment d'habitants plus jeunes, le nombre de personnes de moins 55 ans allant en diminution (env. 138 000 aujourd'hui ; 134 000 en 2050, soit respectivement 71%, puis 66 % de la population).

L'accroissement des jeunes retraités (55-79 ans) est en cours, et de façon importante jusqu'en 2025-2030. Ils sont pour la plupart encore très acteurs de leur vie quotidienne mais leurs facultés physiques et mentales peuvent être altérées progressivement, nécessitant des espaces et des établissements publics adaptés.

Cette génération va entrer dans les grands âges à l'approche de 2030. Les effectifs d'octogénaires s'accroîtront fortement sur les décennies 2020 et 2030. Ils resteront élevés jusqu'en 2050. En 2040, les personnes de 90 ans et plus seront trois fois plus nombreuses (6 000) d'aujourd'hui.

Définitions et méthode

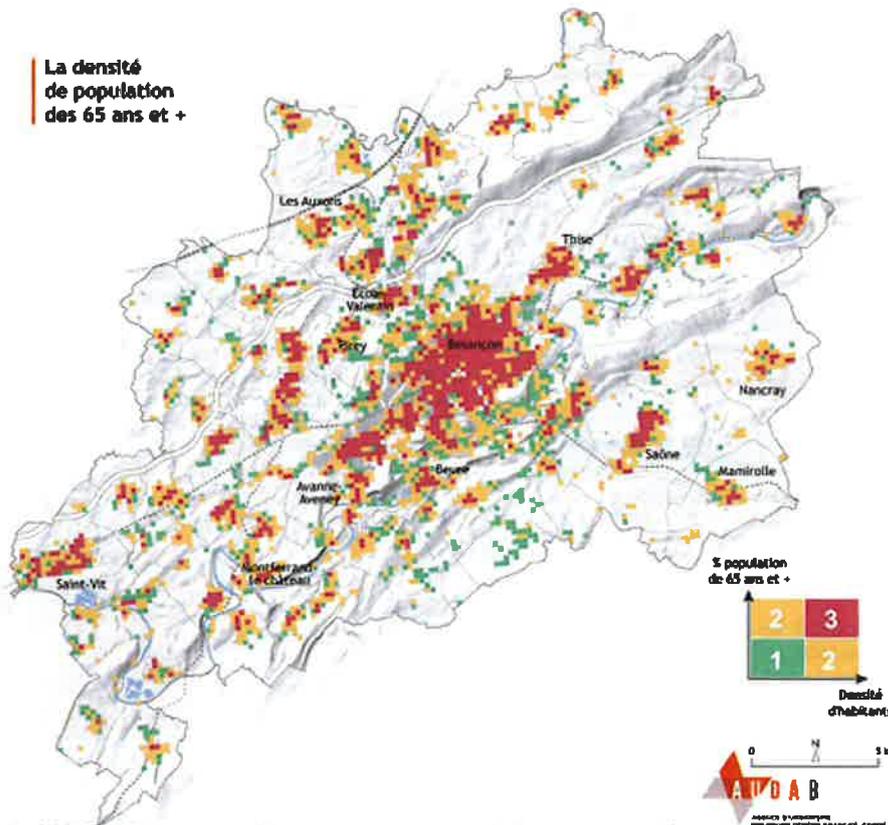
Le modèle Démophile de l'Insee permet de réaliser des projections démographiques à moyen long terme (horizon 2050) sur les territoires de plus de 50 000 habitants. Il s'appuie sur les résultats 2013 du recensement de la population.

² Etude AUDAB Septembre 2018 - le vieillissement dans le Grand Besançon « analyse quantitative et cartographie »

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION PREFECTORALE D'EXTENSION
DU CIMETIERE DE SAINT CLAUDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BESANCON - 2025**

3. PROXIMITE, ESPACES PUBLICS, MOBILITE ///

Les espaces denses en personnes âgées dans le Grand Besançon



La densité de population des 65 ans et +

Besançon et les centres-bourgs concentrent la population âgée

En croisant la densité de population (nombre d'habitants / surface) et la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans, des espaces plus denses en personnes âgées sont identifiés au sein du Grand Besançon.

Besançon et les centres-bourgs ressortent nettement. Les logements y sont logiquement plus denses et plus anciens. Les enjeux relatifs à l'adaptation et à l'accessibilité des espaces publics y sont importants.

Définitions et méthode

Les carrés représentent des superficies de 200 sur 200 m. Le nombre d'habitants y est décimé.

La 1^{ère} classe réunit les espaces dont la densité de population et la proportion de personnes de 65 ans et plus sont toutes deux inférieures aux médianes de la série de données statistiques traitées.

A l'inverse, la 3^{ème} classe fait ressortir les espaces à la fois denses et âgés. Les autres (classe 2), ne répondent ni à la 1^{ère}, ni à la 3^{ème} classe et présentent donc des situations intermédiaires.

16 - Vieillesse dans le Grand Besançon - Analyses quantitatives en cartographie
Observatoire Socio-Urban - AUDAB - Septembre 2015

1.3. Une augmentation des besoins en matière funéraire

Cette augmentation est notamment liée à :

- La prise en compte du vieillissement de la population susceptible d'entraîner une augmentation des besoins d'espaces pour les sépultures dans les prochaines années
- La nécessaire anticipation de crises sanitaires ou climatiques susceptibles d'accroître la pression sur les espaces disponibles dans les cimetières,
Sur ce point, il convient de rappeler que l'article L.2223 - 2 du code général des collectivités territoriales précise que : *Le terrain consacré à l'inhumation des morts est cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année. Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprend un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes.*
- L'accueil croissant des défunts musulmans au sein d'espaces dédiés, « *les carrés musulmans* »
Il convient de donner aux communautés musulmanes une alternative au renvoi du corps dans le pays d'origine, quel qu'il soit, en créant des espaces où la population peut être enterrée en accord avec ses convictions religieuses. Lors de la pandémie de Covid-19 qui a provoqué une hausse des décès ainsi que la fermeture des frontières, les Musulmans qui avaient pour habitude de rapatrier la majorité des défunts dans leur pays d'origine, se sont heurtés au manque d'espaces en France.
Il s'agit également de permettre aux musulmans nés sur le territoire d'être inhumés dans ces secteurs dédiés. La seule offre actuelle de « carré musulman » est centrée sur le cimetière de Saint Claude.
- La demande de solutions alternatives aux cimetières traditionnels, cimetières naturels ou paysagers.

Chapitre 3 : L'agrandissement du cimetière de Saint Claude

Section - 1. Le choix d'agrandir le cimetière de Saint Claude

Le cimetière de Saint Claude, dernier cimetière à voir le jour à Besançon a été créé en 1896. Il est situé dans le quartier de Saint- Claude au Nord-Est de la ville³. Il s'agit d'un des plus grands cimetières bisontins⁴ qui comprend notamment, un vaste espace militaire⁵ dédié aux soldats morts aux combats durant les deux guerres mondiales. Il est en outre, le seul cimetière bisontin à proposer des espaces dédiés aux défunts de confession musulmane au sein de « carrés musulmans ».

³Année de création des cimetières bisontins : Champ Bruley (1793), Chaprais (1824), Velotte (1865) et St Ferjeux (1868).

⁴ Le plus grand cimetière de la ville, après celui des Chaprais.

⁵ Carré militaire

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION PREFERATORALE D'EXTENSION
DU CIMETIERE DE SAINT CLAUDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BESANCON - 2025**

Historiquement, le cimetière a accueilli durant la première et la seconde Guerre mondiale les dépouilles des soldats morts aux combats, et notamment celles de soldats musulmans coloniaux. En 1921, cette nécropole militaire comptait 1 435 tombes.

Par la suite, le cimetière, a connu plusieurs phases d'aménagements dues à la croissance de la population bisontine, soit depuis la fin de la seconde guerre mondiale, (63 000 habitants en 1945 et près de 120 000 en 2021 - Source INSEE).

1.1. La composition du cimetière actuel

Le cimetière de Saint-Claude d'une surface de 9,96 hectares compte aujourd'hui 9 528 emplacements.

Il est composé :

- **d'espaces funéraires** comprenant des espaces dédiés à l'inhumation (caveaux et tombes de pleine terre), des espaces cinéraires dédiés à l'accueil des urnes et cendres (columbariums, cavurnes, deux jardins du souvenir⁶), ainsi qu'un caveau provisoire et deux ossuaires.

- **d'espaces verts** composés des différentes strates végétales : prairies, massifs floraux et arbustifs, arbres d'alignement, arbres de plein vent

Les différents espaces sont desservis par des voiries et des cheminements selon la configuration du site et sont équipés de fontaines, de bacs à déchets, de points de compostage...

Une maison est également présente sur le site, comprenant la loge du concierge et le bureau réservé au surveillant du cimetière présent sur le site en journée.

Le cimetière jouxte le crématorium de Besançon, premier crématorium du département du Doubs mis en service en 1990⁷.

Plan du cimetière



⁶ Le jardin du souvenir se rattache juridiquement à la notion d'espace de dispersion des cendres. Il s'agit le plus fréquemment d'un espace engazonné dit « jardin du souvenir » sur lequel les cendres sont dispersées. Le réaménagement du terrain consacré à la dispersion des cendres est possible à partir d'un délai de 5 années à compter de la date de la dernière dispersion

⁷ Un second crématorium ouvert en 2000 est présent sur le territoire intercommunal (commune d'Avanne-Aveney).

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION PREFECTORALE D'EXTENSION
DU CIMETIERE DE SAINT CLAUDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BESANÇON - 2025**

Depuis les années 2000, plusieurs espaces ont été aménagés à l'intérieur des murs pour répondre aux besoins :

1999-2000 : carrés W, X et Y
2010-2015 : carrés Z1 à Z5
2020 : carrés Z6 à Z8
2023: carrés Y2 à Y6

1.1.1. Les différentes typologies d'emplacement

Le cimetière de Saint-Claude regroupe 9528 emplacements. Il s'agit des types d'emplacements suivants :

| Types emplacements | Nombre | Pourcentage au sein du cimetière |
|---|---------------|---|
| Pleine terre | 6 169 | 64,47 % |
| Emplacements Cinéraires caverne | 1 165 | 12,23 % |
| Emplacements Cinéraires pleine terre | 286 | 3,00 % |
| Cases columbarium | 45 | 0,47 % |
| Caveaux | 1 243 | 13,05 % |
| Caveau pré-édifié 2/3 places | 188 | 1,97 % |
| Caveau pré-édifié 4 places | 370 | 3,88 % |
| Caveau pré-édifié 6 places 0,65% | 62 | 0,65 % |
| Total général | 9528 | 100 % |

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION PREFERATORALE D'EXTENSION
DU CIMETIERE DE SAINT CLAUDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BESANCON - 2025**

| Types emplacements | libres | occupés | non disponibles en l'état ⁸ | Total |
|--------------------------------------|------------|--------------|--|--------------|
| Cases columbarium | 1 | 44 | 0 | 45 |
| Caveaux | 2 | 1 241 | 0 | 1 243 |
| Caveaux pré-édifiés 2/3 places | 0 | 188 | 0 | 188 |
| Caveaux pré-édifiés 4 places | 254 | 116 | 0 | 370 |
| Caveaux pré-édifiés 6 places | 11 | 51 | 0 | 62 |
| Emplacements cinéraires caverneux | 327 | 838 | 0 | 1165 |
| Emplacements cinéraires pleine-terre | 1 | 285 | 0 | 286 |
| Pleine-terre | 176 | 5 513 | 480 | 6 169 |
| Total général | 772 | 8 276 | 480 | 9 528 |

1.1.2. Le carré musulman

Il est actuellement composé de 11 zones : zone R, au nord du cimetière, zones Z4, 5,6 au sud-est du cimetière et zones Y, Y1, 2, 3, 4, 5, 6 au nord-est du cimetière.

| Carré musulman | Date de création | Libres | Occupés | Total |
|----------------------|------------------|-----------|------------|------------|
| Carre R | 1986 | 0 | 268 | 268 |
| Carré Z4 | 2013 | 0 | 170 | 170 |
| Carré Z5 | 2018 | 0 | 146 | 146 |
| Carré Z6 | 2021 | 0 | 46 | 46 |
| Carré Y | 2007 | 0 | 29 | 29 |
| Carré Y1 | 2022 | 0 | 39 | 39 |
| Carré Y2 | 2023 | 1 | 50 | 51 |
| Carré Y3 | 2023 | 3 | 62 | 65 |
| Carré Y4 | 2023 | 1 | 16 | 17 |
| Carré Y5 | 2023 | 27 | 0 | 27 |
| Carré Y6 | 2023 | 25 | 0 | 25 |
| Total général | | 57 | 826 | 883 |

⁸ Les emplacements non disponibles en l'état sont pour la plupart des emplacements de dimension 0,8 m par 1,8 m qui ne correspondent plus aux dimensions réglementaires en vigueur (1m par 2 m). Ils ne peuvent être proposés à la vente

1.1.3 Le carré militaire

Le carré militaire s'étend sur quatre espaces (carré A, J, K et Q). L'entretien de ce carré est assuré par le Souvenir Français. 1 248 sépultures de soldats morts pour la France sont encore présentes au sein du cimetière.

| Carré militaire | Nombres de sépultures |
|-----------------|-----------------------|
| A | 504 |
| J | 340 |
| K | 249 |
| Q | 155 |
| Total | 1248 |

Section 2 - Les caractéristiques du site d'extension hors les murs

Initialement établi à l'écart des zones urbanisées, le cimetière est désormais entouré d'habitations (parc d'immeubles et maisons individuelles). Contrairement aux autres espaces funéraires bisontins, (cimetière des Chaprais et de Saint Ferjeux notamment) qui ne permettent pas d'extension hors les murs, l'agrandissement du cimetière de Saint Claude est rendu possible sur une frange de terrain située à l'extérieur du cimetière actuel.

Il s'agit d'un terrain non bâti, immédiatement riverain, situé en limite nord de la clôture existante (soit une bande verte de 2ha).

Cette réserve foncière classée en zone naturelle, (Zone N du PLU de la ville de Besançon) a fait l'objet d'un « emplacement réservé »⁹.

Cette disponibilité foncière justifie en partie l'option retenue de procéder à l'extension de l'équipement de Saint Claude. Ce choix tient également compte de la présence du crématorium de Besançon et de la saturation des carrés musulmans existants.

La nature du site retenu est, en outre, propice au développement de solutions alternatives à la configuration de cimetières traditionnels, sollicitées par le public (cimetières naturels ou paysagers).

Ce projet présente un caractère particulièrement urgent afin de répondre aux besoins d'inhumations des personnes de confession musulmane.

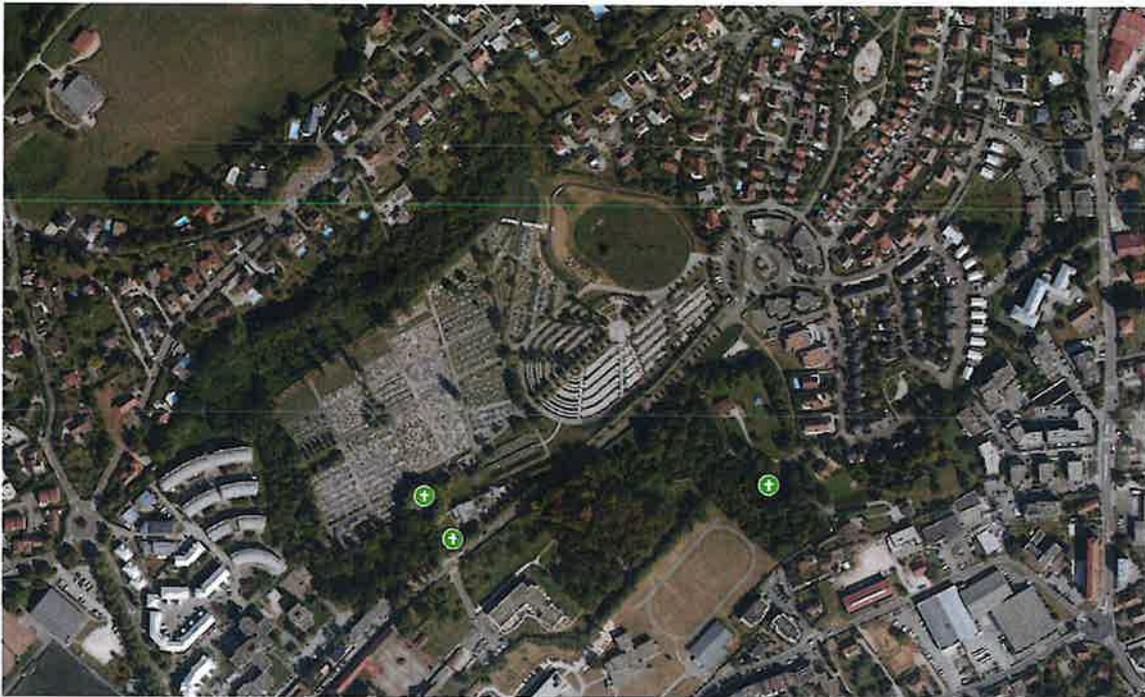
En effet, suite au dernier aménagement au sein du cimetière, 225 emplacements supplémentaires dédiés au carré musulman ont été créés. A ce jour, il ne reste que 40 emplacements libres (46 vendus en 2022, 57 en 2023 et 81 depuis le début d'année 2024).

Ainsi, le besoin de nouveaux emplacements risque de se poser avant la fin de l'année 2025.

En parallèle, plusieurs habitants de Besançon ont manifesté le besoin de disposer d'un cimetière plus écologique. Deux projets de cette nature ont d'ailleurs été déposés dans le cadre des ateliers citoyens relatifs à l'opération « budget participatif ».

⁹ Emplacement réservé N° 30 du PLU

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION PREFECTORALE D'EXTENSION
DU CIMETIERE DE SAINT CLAUDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BESANÇON - 2025**



Ce projet permettra de répondre aux besoins funéraires pour une durée de 4 à 5 années en fonction du nombre d'inhumations qui sont par nature difficilement prévisibles.

2.1. Le périmètre de l'opération d'extension

Le projet d'extension retenu d'une surface totale de 2ha02a 29ca, porte sur des parcelles communales et sur une parcelle intercommunale cadastrées :

| Section | n° | Adresse | Surface/m² | Propriétaire |
|----------------|-----------|----------------|------------------------------|----------------------|
| OX | 204 | Aux Grands Bas | 10228 | GBM |
| | 210 | | 6466 | |
| | 111 | | 2433 | Ville de Besançon |
| | 184 | | 522 | |
| | 154 | | 580 | |



Projet d'extension au nord du cimetière actuel

2.2. La consistance du projet

Le projet qui a fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire le 31 mars 2022 et dont les principes d'aménagement ont été approuvés par délibération du conseil municipal du 7 novembre 2024 consiste en la création de deux entités distinctes de surfaces approximativement similaires.

Deux zones distinctes



-  Possibilité d'implanter environ 500 emplacements
-  Possibilité d'implanter environ 300 emplacements (carré confessionnel)

La zone B

-  Emplacements confessionnels
-  Emplacements en espaces naturels (jardin d'urnes)



Cette zone sera dédiée :

- **dans sa partie Ouest**, à la création d'environ 300 nouveaux emplacements réservés aux personnes de confession musulmane. Cet espace prolongera par le nord le carré musulman existant, livré en 2023 (espaces Y2, Y3, Y4, Y5 et Y6).
 - **dans sa partie Est**, à l'aménagement d'un espace naturel destiné à des jardins d'urnes. Cet espace fera l'objet d'une réglementation spécifique écoresponsable (urnes biodégradables, interdiction des caveaux et des cercueils en bois traité, etc...).
- Il est prévu de conserver la strate arborée existante. Néanmoins, un diagnostic sanitaire sera nécessaire.

La zone A

Typologie d'emplacements à définir – Cimetière naturel



Aménagée dans un second temps, cette zone pourra accueillir un cimetière naturel et écologique (d'environ 500 emplacements) qui répondra aux besoins identifiés.

Il est également prévu de conserver une importante végétation afin de maintenir le caractère de la zone actuelle.

La réalisation de cheminements plus légers, avec des revêtements perméables, sera privilégiée afin de limiter l'accès aux véhicules de gros tonnage.

Les murgers existants seront restitués à l'identique permettant ainsi, d'épouser la topographie naturelle du site.

Le maintien de ces éléments (arbres, haies, murgers...), sera favorable à la biodiversité présente, (gîte, reproduction, zone de chasse...).

Le cahier des charges de cet espace sera discuté dans le cadre du Comité bisontin d'Ethique funéraire. Une concertation du public sera organisée à cet effet.

2.4. Plan des travaux et caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

Les travaux et les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants sont décrits en pièce D du présent dossier.

Cf. pièce D : Esquisse et plans

2.5. Nature des travaux à réaliser

Les aménagements envisagés nécessiteront la réalisation des travaux suivants :

- Travaux de défrichage
- Travaux de terrassement généraux
- Mise en place d'un réseau de drainage des eaux souterraines et des eaux de ruissellement
- Réalisation de murs de soutènement et de plateformes
- Création de cheminements et d'allées
- Travaux de maçonnerie
- Aménagements paysagers
- Pose de mobiliers
- Aménagement d'un point d'eau
- Pose d'une clôture périphérique grillagée d'une hauteur de 2 mètres avec plantations
- Pose d'un portillon accès piétons uniquement - (entrée côté Chemin du Point du Jour)
- Dépose de l'ancienne clôture grillagée (coté est) –

L'ancien mur d'enceinte situé à l'arrière du carré militaire sera conservé.

2. 6. Insertion du projet dans l'environnement

2.6.1. Diagnostic environnemental

Bien que le projet ne soit pas soumis à évaluation environnementale, la communauté urbaine a souhaité réaliser un diagnostic permettant d'identifier les enjeux environnementaux du site d'extension.

Dans ce contexte, le bureau d'études « **Sciences Environnement** » a été missionné afin de réaliser un « diagnostic zones humides »¹⁰.

Cette expertise s'est attachée à déterminer le caractère humide ou non des parcelles, selon les critères spécifiques à la dénomination des zones humides. Une recherche d'identification de la flore patrimoniale a également été réalisée.

Afin de préciser les enjeux, une analyse plus approfondie que celle menée habituellement dans le cadre d'un « diagnostic zones humides » a été effectuée.

Un inventaire faunistiques ciblant en particulier l'avifaune, les papillons de jours et les odonates a été réalisé afin d'identifier les potentialités d'accueil pour la faune patrimoniale.

Cf. pièce E : Diagnostic environnemental

Il résulte de cette étude que le projet d'extension ne porte sur aucun espace naturel réglementairement protégé, (espace naturel remarquable: APPB, site Natura 2000, ZNIEFF, etc...). L'extension concerne une mosaïque d'habitats allant de la prairie à des fourrés mésophiles mûres,

Il n'apparaît pas d'habitat ou de sol caractéristique de zones humides :

- Aucune zone humide ou formation humide n'est identifiée sur le site.
- Aucune plante patrimoniale n'a été relevée lors de l'inventaire.

Il est en revanche constaté la présence d'espèces exotiques envahissantes de types *Robinia pseudoacacia*, *Oenothera glazioviana*, etc

Pour autant, il est indiqué que des incidences sont susceptibles d'être occasionnées :

- à l'avifaune nicheuse en période sensible (reproduction, élevage des jeunes),
- aux chauves-souris si des arbres doivent être coupés,
- aux mammifères terrestres : Ecureuil roux et Muscardin,
- aux reptiles : Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles (potentiel),

Ces incidences sont jugées de très faibles à nulles pour :

- Les zones humides : en conséquence , pas de compensation pour les zones humides,
- La flore patrimoniale,
- Les invertébrés,
- Les amphibiens.

Par suite cette étude a donné lieu à une réflexion sur les mesures « Eviter Réduire Compenser » à envisager dans le cadre du projet :

Il a ainsi été acté :

- L'absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter le milieu (phase d'exploitation),
- Le balisage des abords de la zone de projet / marquage des arbres à préserver,
- Des dispositifs de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives),

¹⁰ Au sens de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié le 1^{ER} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7 et R.211-108 du code de l'Environnement ;

- L'utilisation d'essences végétales locales,
- L'adaptation de la période des travaux sur l'année,
- La pose de nichoirs pour l'avifaune et pour les chiroptères en cas de coupe d'arbre,
- La préservation des arbres à cavité,
- L'accompagnement par un écologue en cas de coupes d'arbres à cavité,
- La restauration des murs et la préservation des éléments du milieu naturel, (haies, certains arbres et arbustes, etc.).

2.6.3. Etude hydrogéologique

Une étude hydrogéologique visant à définir l'aptitude hydrogéologique de la zone d'extension à recevoir un cimetière, ainsi que les mesures préventives en matière d'hygiène publique et de gestion des eaux pluviales, a été réalisée par le cabinet **ECR Environnement**. Elle est conformément à l'article R.2223 - 1 du CGCT jointe au dossier.

Cf. pièce F : Etude hydrogéologique - ERC Environnement - janvier 2025

2.7. Le coût de l'opération

Le coût du projet pour équiper et aménager l'extension du cimetière est de 1,6 M€.

La Ville de Besançon participera par un fonds de concours équivalent à 50 % du montant HT de cette opération.

2.8. Concertation

Une réunion d'information des riverains s'est tenue le 12 mars 2025.

Comme précédemment indiqué, une concertation « grand public » concernant le futur aménagement de la zone A de l'extension destinée à la création d'un espace naturel et écologique sera organisée.

